



Plan de protection contre les feux de friches de la Ville de Kamloops

Réduction des risques des feux de friches urbains grâce à des mesures préventives



Kamloops, une ville de 93 000 habitants située dans la vallée de la rivière Thompson, dans la partie centrale sud de la Colombie-Britannique, est particulièrement vulnérable aux feux de friches à cause du climat sec qui la caractérise. Les feux de friches constituent l'un des nombreux risques qui devraient se multiplier à l'avenir, en raison des changements climatiques.

Plusieurs facteurs contribuent au risque élevé de feu de friches pour la population et les propriétés du milieu périurbain de Kamloops. Parmi ceux-ci, on trouve des facteurs sociaux, comme le développement accru en périphérie de la ville, ainsi que des facteurs naturels tels que l'accumulation du combustible forestier, les conséquences de la présence du dendroctone du pin ponderosa et l'augmentation du nombre d'étés chauds et secs.

Au cours de la saison de feux de friches dévastateurs de 2003, Kamloops a servi de centre de commandement et de contrôle pour les travailleurs des services d'urgence et de refuge temporaire pour des milliers de personnes évacuées provenant des municipalités avoisinantes. Trois feux de friches importants ont atteint le périmètre de la ville, menaçant les domiciles et les entreprises. Heureusement, Kamloops n'a subi que des pertes structurales mineures avec la destruction de l'installation communautaire du réseau d'adduction d'eau. Toutefois, la catastrophe évitée de justesse cet été-là et les expériences atroces d'autres municipalités de la Colombie-Britannique, comme Kelowna, ont incité les dirigeants de Kamloops à prendre des mesures préventives.

En 1998, la Ville a formé un comité multilatéral pour coordonner son intervention en cas de feu de friches. Bien qu'on reconnaisse qu'il est impossible d'éliminer tous les feux de friches (approximativement de 150 à 170 feux de friches de petite envergure se produisent à l'intérieur des limites de la ville chaque année), des mesures peuvent être prises en vue de réduire le plus possible les dommages éventuels aux maisons et à l'infrastructure.

SAISON DE FEUX DE FRICHES DE 2003 EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

Au cours de l'été chaud et sec de 2003, plus de 2 500 feux de friches ont causé en Colombie-Britannique des dommages sans précédent aux maisons, aux entreprises et à l'infrastructure publique. Trois pilotes ont perdu la vie, 334 maisons et entreprises ont été détruites et 45 000 personnes ont été évacuées de leur domicile. On estime que le coût total de ces incendies s'élevait à 700 millions de dollars (Filmon, 2003).

En 2007, le comité a publié son plan intégré de protection communautaire contre les feux de friches, dont l'objectif général est « de relever et d'atténuer les risques de perte de vies humaines, de propriétés et de caractéristiques environnementales attribuables directement ou indirectement à des feux de friches à l'intérieur ou près des limites de la ville, grâce à une planification préalable efficace et à une préparation adéquate ». Le plan renfermait les mesures prises jusqu'à présent par la Ville et des recommandations additionnelles.

ÉVALUATION DES RISQUES

En 2004, la Ville a fait appel à une entreprise privée pour effectuer une évaluation des risques de feu de friches à l'échelle de la ville, afin de déterminer le volume et l'emplacement du combustible forestier et la menace qu'il représente pour les structures adjacentes. La carte préparée par suite de l'évaluation a permis de classer tous les terrains publics et privés de la ville dans l'une des catégories de risque de feu de friches suivantes : extrême, élevé, modéré et faible.

PLAN DE GESTION DU COMBUSTIBLE FORESTIER

La Ville a embauché un entrepreneur pour élaborer un plan proposant des mesures précises de réduction des risques de feu de friches sur les 4 036 hectares (ha) de terrains appartenant à la Ville et à l'État et considérés comme à risque extrême ou élevé. Les mesures de réduction des risques proposées dans le plan reposent sur les lignes directrices de réduction des risques FireSmart (voir l'encadré).

ACTIVITÉS DE GESTION DU COMBUSTIBLE

Selon le plan de gestion décrit ci-dessus, la Ville a entrepris d'importants travaux de traitement sylvicole sur 905 ha de terrains de la Ville et de l'État. Le volume et la densité du couvert forestier ont été réduits mécaniquement afin que la quantité de combustible sur place soit conforme aux lignes directrices FireSmart. En raison de la gravité de l'épidémie de dendroctone du pin ponderosa, qui a détruit plus de 90 p. 100 des pins lourds à l'intérieur des limites de la ville, la date d'achèvement des travaux d'espacement et d'élagage a été avancée au printemps 2010.

ENGAGEMENT ENVERS LE MILIEU PÉRIURBAIN

En vertu de l'engagement actuel de Kamloops envers le milieu périurbain, les propriétaires fonciers souhaitant obtenir une approbation pour la construction d'un bâtiment ou d'un lotissement résidentiel doivent accepter les mesures d'atténuation des risques de feu de friches, y compris l'utilisation de matériaux de toiture résistant au feu, les dimensions des zones tampons et l'installation de pare-étincelles pour les poêles à bois. Un nouvel engagement plus rigoureux est en cours d'élaboration en 2010. En vertu de ce dernier, tout lotissement proposé situé dans une zone où les risques de feu de friches sont évalués comme modérés, élevés ou extrêmes ne peut voir le jour, à moins que le propriétaire foncier ne réponde aux conditions suivantes :

- satisfaire à un nombre minimal de lignes directrices FireSmart (voir l'encadré);
- présenter à la Ville une évaluation des risques de feu de friches propre au site.

Par suite de négociations avec la Ville, on a établi que deux nouveaux lotissements respectent déjà les lignes directrices FireSmart plus rigoureuses du nouvel engagement.

SENSIBILISATION DE LA POPULATION ET DES PROPRIÉTAIRES FONCIERS ET CONFORMITÉ

La Ville a créé un site Web sur les feux de friches qui renferme de l'information récente à l'intention des résidents de la région. En outre, elle fournit des renseignements et des conseils par le truchement de messages publicitaires à la télévision, de campagnes publiques, de séminaires sur FireSmart et de brochures d'information.

La Ville de Kamloops établit un équilibre entre la sécurité publique et l'intégrité écologique de l'espace vert avoisinant. Les feux de friches constituent un élément écologique régulier dans cette région à « effet d'ombre pluviométrique montagnaise » couverte de prairies et de forêts, qui présente un cycle de brûlage naturel de sept à trente ans. Toutefois, au cours des dernières décennies, la majorité des grands feux de friches ont été enrayés et, par conséquent, les terrains situés autour de Kamloops ont accumulé des niveaux dangereux de combustible forestier.

GUIDES DES PRATIQUES EXEMPLAIRES RELATIVES AUX FEUX DE FRICHES

Le document *FireSmart: Protecting Your Community From Wildfire* (2003), publié par Partners in Protection, un organisme sans but lucratif de l'Alberta, procure aux citoyens et aux collectivités des outils de planification permettant d'atténuer les risques d'incendie dans les zones périurbaines.

La Ville de Langford, en Colombie-Britannique, a reçu un financement du gouvernement provincial pour élaborer et appliquer des lignes directrices modèles visant à réduire les risques d'incendie en milieu périurbain. La Ville a publié un rapport détaillé en 2002 décrivant ses expériences, ses plans, son engagement envers le milieu périurbain et d'autres mesures.

Bien que la coupe d'éclaircie mécanique de milliers d'hectares de forêt urbaine ait des conséquences sur le sol, la faune et la flore de la région, on peut soutenir que cette mesure rapproche davantage la forêt de son état « naturel » en réduisant les niveaux de combustible forestier par des moyens mécaniques plutôt que naturels (feux de friches). Dans le rapport Filmon (2003), une étude de la réaction du gouvernement de la Colombie-Britannique aux feux de 2003 qui ont sévi à l'échelle de la province, on prétend que les incendies de forêt contrôlés constituent un moyen efficace de reproduire l'intégrité écologique naturelle du paysage tout en réduisant considérablement la menace de feux de friches pour la population. La Ville de Kamloops prévoit mettre à l'essai des activités de brûlis en 2011.

La gestion des feux de friches est une activité complexe. Bien que la Ville de Kamloops ait pris des mesures pour atténuer les risques que posent les feux de friches pour la vie humaine et les biens, il reste plusieurs défis à relever. D'abord, afin de maintenir l'efficacité des mesures et des plans actuels, une gestion active et continue des ressources forestières est essentielle (par l'éclaircie systématique ou le brûlis). Sans quoi, les niveaux de combustible forestier continueront de croître dans les forêts, ce qui pose un risque. Ensuite, la façon dont la population perçoit les risques d'incendie et ce à quoi devrait ressembler une forêt dans la région de Kamloops est un défi de taille. Depuis les feux de friches de 2003 et l'épidémie de dendroctone du pin ponderosa, la perception du public commence à changer, mais davantage de travail reste à faire pour mobiliser pleinement la population et réduire efficacement les risques de feu de friches.

À la suite de la saison de feux de friches de 2003, la Ville de Kamloops a rapidement mobilisé divers intervenants afin d'élaborer un plan intégré de réduction des feux de friches et de mettre en œuvre des mesures ambitieuses telles que des travaux de traitement sylvicole et un engagement envers des risques de feu de friches. La réaction décisive de la Ville aux événements de 2003 montre l'importance de prendre des mesures concertées afin d'éviter la dévastation.

Personne-ressource :

Kelly Johnston
 Coordonnateur des projets de protection contre les feux de friches
 Ville de Kamloops
 Téléphone : 250-828-3461
 Courriel : kjohnston@kamloops.ca